

# CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VICTURNIEN s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMBON, Maire de Saint-Victurnien.

**Présents** : Jean DUCHAMBON, Guillaume SARRE, Stéphanie REIJASSE, Adeline GORCE, Elodie RIBOT, Marie-Cécile SIMONNEAU, Jean-François VAUZELLE, Cécile HENRY, Didier DELAVERGNAS, Frédéric BRUN, Sandrine JAVELAUD, Jean-Michel LACERE, Emmanuel BAUDET, Pascal BECHU

**Absents excusés** : Eric BORDET

Laurence BEIGE donne pouvoir à Jean DUCHAMBON

Isabelle LESPORT donne pouvoir à Emmanuel BAUDET

Jacques TOULEMONT donne pouvoir à Guillaume SARRE

**Secrétaire** : Cécile HENRY.

## ORDRE DU JOUR :

- Point sur le PLU-PLUI
- Questions diverses

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire annonce que l'ALSH est victime de son succès, une demande a été faite auprès de la CAF et de Jeunesse et sport afin d'accueillir plus d'enfants, 10 enfants supplémentaires ont été accordés sur le groupe des maternelles. L'augmentation provient de la distribution via la carte scolaire. (Sainte Marie de Vaux et quelques enfants scolarisés de Saint Brice sur Vienne à Saint-Victurnien). Une prise de contact avec les maires de Saint Brice sur Vienne et Saint Martin de Jussac à été faite, car Saint-Victurnien accueille 11 enfants de ces communes (problème de place).

Concernant Oradour sur Glane le problème est réglé car il se sont regroupés avec Javerdat au sein du syndicat intercommunal Javerdat-Cieux.

**Projet ALSH** : Suite au travail avec la sous-préfecture dans le cadre du projet petits villages d'avenir, les documents seront donnés par le bureau d'étude en septembre, le conseil municipal devra alors prendre une décision. Il a été décidé avec la directrice de l'ALSH la priorisation des enfants de Saint-Victurnien, les 15 premiers jours d'inscriptions leurs seront consacrés sur le logiciel.

## **PLU- PLUI :**

Une demande du Plan local d'urbanisme intercommunale, le STRADETT (schéma cohérence territorial) géré par la région Nouvelle Aquitaine donne les grands axes (habitat, organisation spatial-environnement) sera adoptée courant septembre-octobre 2024. Concernant le SCOT (schéma de coordination et d'organisation territoriale) après l'accord des deux préfectures Haute-Vienne et Charente, des deux conseils départementaux, des trois communautés de communes, des 87 communes composant le SCOT, le diagnostique de territoire, et le projet d'aménagement stratégique ont été adoptés.

Sachant que le STRADETT est opposable à tous les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (ceux-ci devant être compatibles avec les orientations du SCOT).

Sachant que le SCOT est opposable à tous les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (ceux-ci devant être compatibles avec les orientations du SCOT)

Il aurait été déraisonnable de s'engager préalablement sur l'élaboration et la structuration d'un plan d'urbanisme communal ou intercommunal tant que les documents précités n'étaient pas suffisamment engagés dans leur formalisation.

Le Maire réfute les accusations sur le fait de ne pas avoir voulu d'un outil de planification communal de type PLU ou en qualité de Vice président de la communauté de communes POL d'un document d'urbanisme intercommunal, mais d'avoir sciemment attendu que les travaux des STRADETT et SCOT soient mieux et plus avant engagés pour que la cohérence en temps de la mise en œuvre des différents documents cités, soit respectée.

Ainsi le Maire, le Vice président de la communauté de communes a logiquement proposé au bureau de la POL de débattre sur l'éventuel engagement de la communauté de communes, vers l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

La commune de Saint-Victorien est actuellement sous le régime du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Notons au passage que cette réglementation n'a en aucune manière nuit au développement urbanistique de Saint-Victorien, cependant au vu de la loi climat et résilience des nouvelles orientations présentes par la mesure (zéro artificialisation nette) il est maintenant temps de s'orienter vers une nouvelle organisation spatiale de notre territoire et de s'engager peut-être dans un processus de plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Maire informe les membres du conseil municipal que cette réunion est destinée à débattre mais non à prendre position, cette dernière devant être décidée dans le dernier trimestre 2024, après celle de la communauté de communes.

Le Maire précise que les documents d'urbanisme même dans le cas d'une intercommunalité seront toujours préalablement inscrits et prés instruits par les communes, et que les pièces finalisées seront signées par mesdames et messieurs les Maires des communes concernées.

**Point Commission travaux :**

Une prochaine commission aura lieu en septembre pour les travaux du cimetière (cavurne) et faire le choix de l'entreprise (un accord de subvention de 5000€ par l'état a été accordée).

**Travaux école :** 1 classe supplémentaire en rénovation les travaux sont en cours. Une demande de l'école a été faite pour végétaliser la cour.

Date bloquée pour le prochain conseil municipal le 17 septembre 2024 à 19h00.

La séance est levée à 20h18.